

Secrétariat Général du gouvernement

Nouméa, le 1^{er} juillet 2013

Direction du Travail et de l'Emploi

**Direction de l'industrie des mines et de l'Energie de
Nouvelle-Calédonie**

Inspection du Travail
Section 3

**Monsieur Justin PILOTAZ, chef de service de l'industrie
BP 465**

12, rue de Verdun
BP 141- 98845 NOUMEA CEDEX

98845 Nouméa Cédex

Objet : Dossier n° CE11-3160-001377/TDESI_0684/ID_249

V.ref. : n° CS13-3160-SI-1287/DIMENC

Monsieur,

Par courrier du 22 mai 2013 ci-dessus référencé, vous sollicitez mon avis sur la demande d'autorisation d'exploiter par la société JEAN LEFEBVRE PACIFIQUE, une centrale d'enrobage de bitume située rues Newton et Descartes à Ducos.

L'examen des éléments du dossier, et notamment de la notice d'hygiène et de sécurité établie par la société, n'appelle pas d'observation particulière de ma part.

Je vous prie d'agréer Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

L'inspecteur du travail



Nathalie SAKIMAN